

Projet**DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL**

o.324.221. - CE/MI/hä

ad K.35.8.1. - Ca/mp

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 12 septembre, pour laquelle nous vous exprimons nos vifs remerciements, vous avez eu l'obligeance de nous exposer comment se présentait, à vos yeux, le problème de la conclusion d'un accord bilatéral de coopération avec les Etats-Unis d'Amérique pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'à la lumière de votre rapport nous avons examiné une fois de plus cette question avec M. Walter Boveri, président du Conseil d'administration de la Réacteur S.A. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous devons passer le plus rapidement possible un accord de portée générale avec les Etats-Unis afin de ne pas nous trouver plus tard dans une situation moins favorable que les autres pays. Un tel accord ne présente toutefois pas un grand intérêt en soi, aussi serions-nous désireux de l'étendre si possible, soit au cours des négociations, soit ultérieurement, à l'échange des informations dites classifiées. Nous nous rendons bien compte qu'à cet égard notre position est assez faible et que nous n'avons guère à offrir aux Etats-Unis en contrepartie des renseignements qu'ils nous communiqueraient puisque nous avons déjà pris l'engagement de leur faire part du résultat des expériences qui seront faites avec le réacteur acheté à Genève. Il nous paraît difficile cependant de faire procéder dès maintenant à une étude à cet égard, car nous ne saurions pas très bien dans quel sens la diriger. Nous croyons donc qu'il vaudrait mieux laisser venir les Américains avec des demandes éventuelles et voir alors comment nous pourrions y répondre. En ce qui concerne les engagements que la Suisse serait appelée à prendre vis-à-vis des Etats-Unis pour garantir le secret des informations qui nous seraient communiquées, nous ne pensons pas qu'ils puissent être de nature à les rendre inacceptables pour nous.

En conséquence, nous vous serions reconnaissants de faire connaître au Gouvernement américain notre désir de passer avec lui un accord fondé sur la section 123 de l'"U.S. Atomic Energy Act" de 1954 et d'entamer des négociations en vue d'élaborer un projet que nous puissions soumettre au

A la Légation de Suisse,  
Washington.

- 2 -

Conseil fédéral. Ce projet devrait naturellement tenir compte de l'accord déjà passé au sujet de l'achat du réacteur expérimental. Pour répondre à un vœu formulé par M. Boveri, nous vous saurions gré de faire savoir aux autorités américaines que nous attacherions du prix à voir figurer dans le projet des clauses prévoyant la livraison d'eau lourde (cf. article IV, lettre B, Accord hollando-américain) et l'échange d'informations sur les réacteurs d'énergie. Si nous pouvions obtenir du Gouvernement américain des engagements à ce sujet et non pas seulement des promesses telles que celles qui figurent à l'article X de l'accord hollando-américain, nos milieux industriels y verraient un avantage primordial; en effet, grâce à une telle clause ils seraient, semble-t-il, à même de se mettre directement en rapport avec l'industrie privée américaine au sujet de la fabrication de réacteurs d'énergie. Enfin, au cours des pourparlers, vous voudrez bien soulever la question de l'échange des informations classifiées afin de voir comment les Américains y réagissent et s'il y aurait quelque chance d'inclure un tel échange dans l'accord.

En vous remerciant d'avance de vos démarches, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.